



**Fédération des Entreprises
du Congo**

**MOT DU PRESIDENT NATIONAL DE LA FEC A LA CEREMONIE
D'OUVERTURE DE LA TABLE RONDE SUR LA PME**

**Honorable Président de l'Assemblée Nationale,
Honorable Président du Sénat,
Excellence Monsieur le Premier Ministre,
Excellences Mesdames et Messieurs les Membres du
Gouvernement,
Monsieur le Directeur de Cabinet du Président de la République,
Excellences Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et Chefs de
Missions Diplomatiques,
Monsieur le Gouverneur de la Ville de Kinshasa,
Monsieur le Gouverneur de la Banque Centrale du Congo,
Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'Administration
de la FEC,
Mesdames et Messieurs les Présidents et Secrétaires Généraux des
organisations professionnelles d'employeurs et de travailleurs,
Chers Membres de la FEC,
Distingués Invités,
Mesdames et Messieurs,**

Je tiens à vous remercier sincèrement, au nom du Conseil d'Administration de la FEC et au mien propre, d'avoir accepté d'honorer de votre présence cette cérémonie solennelle du lancement de la Table Ronde sur la PME placée sous le thème : « **La promotion de la PME pour l'émergence de l'économie de la République Démocratique du Congo** ». C'est un plaisir de vous accueillir ce jour dans le cadre de cet Hôtel Pullman à l'occasion de cette importante journée.

Avant toute chose, permettez-moi de remercier de manière particulière Son Excellence, Monsieur le Président de la République, Joseph KABILA KABANGE, Chef de l'Etat qui a bien voulu accorder son patronage à cette Table Ronde.

Au-delà de cet honneur qui nous est fait, permettez-moi également de saluer très chaleureusement la présence de Son excellence Monsieur le Premier Ministre et des membres éminents de son Gouvernement, qui témoigne de l'importance que les Hautes Autorités du pays accordent au développement de la Petite et Moyenne Entreprise congolaise.

**Honorables,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,**

En organisant cette Table Ronde sur la PME, la Fédération des Entreprises du Congo a voulu prendre le temps, avec ses partenaires, de réfléchir à une stratégie visant à développer cette catégorie d'entreprise qui contribue de manière essentielle à favoriser une croissance inclusive et durable.

Ce sujet me tient tout particulièrement à cœur. Dans mon action, au niveau des entreprises, j'ai toujours fait du développement des PME une de mes principales priorités. Ainsi, je me souviens que comme président de la Conférence Permanente des Chambres Consulaires Africaines et Francophones (CPCCAF), j'avais dès l'année 2012 présenté au Sommet de l'Union Européenne – Union Africaine à Tripoli, la Charte des Droits fondamentaux des PME industrielles, artisanales et agricoles signées par les organisations intermédiaires de 28 pays, pour que ce sujet devienne une priorité des agendas politiques, tant des pays de notre continent, que de celui de nos partenaires.

Depuis, et dans l'ensemble de mes mandats institutionnels, je me suis battu et me bats encore pour leur reconnaissance, qui pour moi constitue un des éléments essentiels du développement de nos pays.

En effet, il n'est un secret pour personne que le tissu économique de notre pays est principalement constitué par des micros, petites et moyennes entreprises dont la plupart, malheureusement, exercent de manière volontaire, ou contrainte, leurs activités dans le secteur informel.

Il n'est également un secret pour personne, que si notre pays a su résister aux répercussions congolaises de la crise financière internationale et aux chocs de l'économie mondiale et même aux différentes crises économiques ou politiques que notre pays a pu connaître, c'est bien grâce aux PME et PMI qui ont joué un rôle d'amortisseur économique et social, jusque dans les zones les plus reculées du pays. Ce sont ces PME qui ont fourni à nos compatriotes, denrées de première nécessité, services de transport, logement et habillement, quand plus rien ne fonctionnait.

La Table Ronde que nous démarrons officiellement leur est donc dédiée. Elle a pour vocation de contribuer à les placer au cœur des priorités de notre développement.

Cette rencontre nous offre donc un cadre de réflexion, d'échange d'expérience et d'opportunités d'affaires, pour établir un état de lieux de la PME congolaise et poser un diagnostic sur les défis et les opportunités qui se présentent à elle. Ce cadre posé, vous devrez nous aider à formuler des pistes de solutions susceptibles de leur permettre de jouer leur rôle au service d'une croissance durable et créatrice d'emplois.

**Honorables,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,**

Les résultats des travaux qui s'ouvrent aujourd'hui sur le thème des PME, doivent constituer une des réponses permettant d'infléchir la trajectoire de notre pays pour qu'il tienne le pari de son émergence à l'horizon 2030.

La République Démocratique du Congo, j'ai presque honte de le dire et le redire, est un pays virtuellement riche par la diversité de ressources minérales, hydrologiques, agricoles, humaines, la liste n'est pas exhaustive.

La République Démocratique du Congo, c'est 15 ans de croissance économique soutenue allant jusqu'à presque atteindre une croissance à deux chiffres. C'est plus de 15 milliards d'investissements directs étrangers en vue de création d'emplois et de richesses depuis 2006. C'est aussi, jusqu'il y a peu, près de 10 ans de stabilité macroéconomique.

Mais la République Démocratique du Congo, c'est aussi plus de 75% de la population vivant en dessous du seuil de 1 dollar américain par jour

Ce paradoxe entre l'immensité de ses richesses naturelles et le processus d'appauvrissement continu de l'Etat et de sa population, comme nous n'avons jamais cessé de le dire, est malheureusement le résultat d'un modèle de croissance univoque basé sur l'exploitation des ressources minières.

Il y a donc aujourd'hui nécessité à rompre avec ce modèle, si commun à nos pays, et permettez-moi de le dire, si confortable, quand tous les indicateurs sont au beau fixe.

Pour ce faire, la PME constitue une des principales pistes de solution au développement durable de notre pays. Elle est la clé de voûte, ou devrait être la clef de voute, de toutes les stratégies de croissance inclusive et donc de lutte contre la pauvreté, car une PME consomme localement, emploie localement, et plus que tout autre acteur économique peut jouer ce rôle de courroie de transmission entre la croissance économique et la satisfaction des besoins légitimes, oui des besoins légitimes, de nos populations.

Le Président de la République, lui-même, lors de son adresse sur l'état de la Nation en novembre écoulé, a exhorté les congolais qui ont le sens de l'initiative, à prendre avantage des politiques menées à ce jour en matière de promotion d'une classe moyenne congolaise dans les différents secteurs de la vie économique nationale.

Il faut donc une politique volontariste de l'Etat pour l'émergence d'une classe moyenne numériquement importante, qui posséderait la double qualité d'être à la fois cette réserve d'entrepreneurs, créateurs de richesses dont nous avons tant besoin, ainsi que les

acteurs de la consommation intérieure qui seule peut pousser le développement.

Malheureusement les PME congolaises peinent à émerger au Congo en raison de plusieurs contraintes qui freinent leur développement.

**Honorables,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,**

Il est donc impératif d'apporter des réponses idoines à ces contraintes de la promotion des PME, en vue d'améliorer leur productivité et de renforcer leur compétitivité. **C'est pour cela que la FEC a proposé quatre thèmes qui doivent constituer la colonne vertébrale de nos discussions.**

Tout d'abord, il s'agit de **définir et de doter la PME d'un environnement légal et réglementaire approprié**

L'appellation PME recouvre une panoplie de définitions hétérogènes qui nuisent à l'établissement d'un statut unique, protecteur, simple, accessible et compréhensible par tous. Nous attendons donc de vous que vous mettiez un terme à ce flou qui les caractérise.

Les définitions sont en effet formulées soit en fonction du capital financier, du chiffre d'affaires ou de l'effectif employé, soit encore en fonction de la nationalité du propriétaire.

Une telle diversité de nature juridique, fiscale et économique ne permet pas de retenir une stratégie cohérente pour la promotion de la PME congolaise.

Il y a également nécessité de faire un état des lieux des lois et textes réglementaires qui régissent les activités des PME en RDC et de définir la PME en la dotant d'un cadre légal et réglementaire propice à sa promotion et à son développement.

En ce qui concerne l'amélioration du climat des affaires, la FEC a toujours transmis, et ne se fatiguera jamais de transmettre au Gouvernement, ses propositions pour rendre plus aisé l'exercice des

affaires, assurer la sécurité juridique et judiciaire, améliorer les infrastructures de base et lutter contre la corruption.

S'agissant de la fiscalité, par exemple, le secteur privé congolais fait face à un système fiscal et parafiscal particulièrement contraignant impactant plus 51 % du chiffre d'affaires hors taxes, soit 25% de plus qu'en République du Congo en face et en Angola voisin et de 22% supérieur à la moyenne de la CEEAC.

Les entreprises congolaises paient annuellement environ 600 taxes, qui relèvent de la fiscalité directe et indirecte, tant au niveau central que provincial.

A cela s'ajoutent, les multiples contrôles aboutissant toujours à des redressements fantaisistes, irréalistes et parfois qui remettent en cause des contrats conclus entre parties et même la survie des entreprises.

Il convient donc de rationaliser notre système fiscal par la mise en place d'une fiscalité et parafiscalité qui répondent aux exigences du développement économique de la PME. Ce système doit considérer l'entreprise non seulement comme contribuable, mais avant tout comme un instrument de développement socio-économique et lui proposer des incitations, plutôt que des carcans.

En cette matière, nous pourrions utilement nous inspirer de ce qui marche ailleurs, et notamment l'unification et la restructuration du dossier fiscal afin que l'opérateur économique, ait l'opportunité de n'être plus confronté, si j'ose dire, qu'à un seul interlocuteur au cours de toutes ses démarches.

Deuxième thème, il faudra que les participants puissent identifier les principaux obstacles à l'accès au financement des PME et à l'accès aux marchés publics.

S'agissant de l'accès au financement, notre système financier présente encore de faiblesses pour la relance de l'économie nationale. Les crédits à l'économie sont essentiellement à court terme et très coûteux. Cela bride d'une part le financement des investissements et projets à moyen et long termes et aboutit d'autre part quasiment à exclure, les PME de l'accès à tout financement, et donc à tout développement et à la croissance.

Pour ce qui est de la commande publique, les PME congolaises sont dans les faits pratiquement évincées de l'exécution des marchés publics en raison du non-respect des procédures législatives et réglementaires, notamment en matière de passation et d'attribution des marchés.

Il s'agit donc ici de dégager des priorités. Au premier rang desquelles on peut citer :

- le renforcement des capacités des acteurs et des différentes structures ;
- la mise en place de mécanisme de facilitation de l'accès des PME aux marchés ;
- le renforcement de l'éducation financière des dirigeants des PME afin d'améliorer leur capacité de négociation auprès des structures financières et bancaires ;
- la mise en place des produits financiers adaptés aux besoins des PME, tant en phase de création, de développement que de restructuration, parce que dans 70% des cas les PME meurent dans les deux années de leur création.

Troisièmement, faire un état des lieux du secteur de la transformation et proposer des mesures pour la relance de l'agro-industrie dans notre pays.

Le développement économique de notre pays passera en priorité par l'investissement agricole et industriel afin de fournir de manière durable à nos populations, emplois, pouvoir d'achat et surtout dignité.

Comme chacun sait, le secteur agricole emploie plus de 70% de la population active, constitué des petites exploitations de type familial. Ce sont ces PME qu'il convient de soutenir en mettant en place des mécanismes pour faciliter la production, la conservation et la transformation des produits.

Par ailleurs, le développement agricole entraîne de manière concomitante le développement d'un tissu économique de petites entités industrielles de niveau intermédiaire, notamment en matière mécanique. Pour favoriser tant notre développement agricole, que l'émergence d'un petit tissu industriel, l'appui aux PME de ce

secteur constitue autant une nécessité qu'une incitation à la création et à la diversification économique, dont on parle tant, mais qu'on ne voit pas concrètement sur le terrain au niveau des politiques publiques.

Quatrièmement, les panélistes devront proposer des solutions au problème de l'investissement dans le capital humain et dans l'innovation ainsi que de l'accès de la PME dans les chaînes de valeur.

L'éducation et le développement des compétences, notamment des jeunes, constituent des leviers majeurs sur lesquels il convient de fortement investir pour récolter les fruits du dividende démographique.

Dans ce cadre, un accent particulier doit être placé sur les politiques de genre en faveur notamment des femmes entrepreneurs et des jeunes.

Les femmes constituent la majorité des acteurs du secteur des PME, que d'ailleurs, si vous me le permettez, elles gèrent souvent mieux que leurs homologues masculins.

Il convient donc de mettre en place des mécanismes spécifiques permettant de :

- développer les actions d'appui aux femmes entrepreneurs, ainsi que les femmes souhaitant créer une entreprise,
- favoriser la formation des femmes chefs d'entreprises, notamment en matière de finances, de crédit, de comptabilité, de commerce national et international.

C'est ici pour moi l'occasion de féliciter la Banque Africaine de Développement qui a accepté de financer la Commission nationale Femmes entrepreneurs de la FEC, pour un montant de 414 mille dollars consacrés au renforcement des capacités managériales de plus 200 femmes entrepreneurs sur toute l'étendue de toute la RDC. J'en suis particulièrement fier et invite les partenaires techniques et financiers multilatéraux et bilatéraux de l'aide au développement à nous rejoindre.

En faveur des jeunes, la Fédération des Entreprises du Congo entend également s'engager et collaborer, dans les tout prochains jours, avec le Bureau International du Travail dans la mise place d'un **Programme conjoint FEC/BIT sur la promotion des PME des jeunes.**

Le but de ce programme est de **renforcer la contribution du mouvement patronal congolais dans l'émergence d'une classe de jeunes entrepreneurs congolais performants.**

Sur ce sujet, les études le démontrent, un porteur de projet accompagné et conseillé, multiplie ses chances de réussite. Voilà pourquoi, nous sollicitons l'appui de nos différents partenaires dans la mise en œuvre de notre programme d'accompagnement à la création d'entreprise afin d'aider nos jeunes à la recherche d'emplois à créer leurs propres emplois. Il n'y a plus d'emplois dans l'administration et même s'il y en avait, ils ne sont pas rémunérateurs ce qui poussent à de mauvaises tentations. Il faut créer votre emploi.

En vue de la mise en œuvre de ce programme, la Fédération des Entreprises du Congo vient d'ailleurs de créer en son sein une Commission Nationale des Jeunes Entrepreneurs qui sera le moment venu, l'interface du BIT.

S'agissant de l'intégration de la PME dans les chaînes de valeur, je tiens à saluer la promulgation par le Chef de l'Etat de la loi portant activités de la sous-traitance en République Démocratique.

En vue de permettre à cette loi de produire tous ses effets, nous recommandons dès à présent la mise en place d'une commission mixte composée des experts du Gouvernement et du secteur privé, en vue d'harmoniser les vues sur certaines dispositions de ce texte, qui, s'il n'y était pas porté attention, pourraient en réduire tant la portée que l'efficacité. Or cette loi je le dis ici publiquement est indispensable à la transformation économique de notre pays. Mais il faut des dispositions claires pour tous, afin qu'elle soit appliquée.

**Honorable Président de l'Assemblée Nationale,
Honorable Président du Sénat,
Excellence Monsieur le Premier Ministre,
Excellences Mesdames et les Membres du gouvernement,
Monsieur le Directeur de Cabinet du Président de la République,
Excellences Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et Chefs de
Missions Diplomatiques,
Monsieur le Gouverneur de la Ville de Kinshasa,
Monsieur le Gouverneur de la Banque Centrale du Congo,**

Il apparaît clairement que le développement des PME, relève de la responsabilité conjointe de la classe politique, de l'Administration, du secteur privé, ainsi que des partenaires techniques et financiers de l'aide au développement. Chacun à son niveau est appelé à apporter sa contribution pour le développement réel, durable et inclusif de la RDC.

S'agissant plus spécifiquement de l'Administration publique, et de l'encadrement institutionnel des PME, deux points me paraissent importants à avoir à l'esprit dans la perspective de vos discussions. Le premier relève de la capacité du Ministère des petites et moyennes entreprises à assurer l'encadrement institutionnel des PME en disposant, des différentes compétences liées à l'exercice de ses missions. Il est clair que l'éclatement des compétences entre différents départements ministériels ne contribue ni à la rapidité, ni à la lisibilité, des dispositifs publics d'accompagnement.

Sa mission principale devrait être la promotion des petites et moyennes entreprises à travers :

- une meilleure connaissance de leurs besoins et de leurs évolutions
- la reconnaissance de leur rôle d'insertion et de réussite professionnelle auprès des jeunes par les emplois de proximité qu'elles offrent et les voies de réussite professionnelle qui s'y attachent.

Le second point relève de la qualité de l'encadrement institutionnel que l'Administration doit offrir aux entrepreneurs. Ces

entrepreneurs, notamment les petits et très petits, sont les moins armés pour résister à l'Administration, dans la complexité de ses dispositifs ou dans certaines de ses pratiques.

Cette situation explique assez largement l'attitude de défiance que nos entrepreneurs peuvent éprouver vis-à-vis de ceux-là même qui devaient les défendre et les accompagner au vu de leur situation de fragilité, pour ne pas dire de précarité.

Il est donc essentiel, que l'Administration s'adapte à ce public, pour que ses dispositifs d'accompagnement soient accessibles et attractifs pour le plus grand nombre de nos entreprises et surtout les jeunes.

**Honorables,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,**

En clôture de ce mot d'ouverture, j'invite tous les participants à cette Table Ronde, à faire preuve d'audace quand il s'agira d'évoquer ces différents sujets et de pragmatisme en proposant des mesures concrètes à court et moyen terme, pas long terme car la situation de l'économie est critique, permettant de dresser une feuille de route qu'il nous appartiendra à tous de respecter et de faire respecter.

Je formule donc le vœu que cette première Table Ronde satisfasse nos attentes et vos attentes et contribue à créer les conditions d'un meilleur épanouissement de nos PME.

Enfin, je voulais saisir l'occasion qui m'est offerte pour vous remercier tous très sincèrement de votre engagement à nos côtés, et j'adresse une mention toute particulière à tous les opérateurs économiques de Kinshasa, et aussi ceux de l'intérieur, qui ont contribué à la réalisation de ce projet.

Je vous remercie.